



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Date de Convocation

1^{er} septembre 2020

Date d’Affichage

25 septembre 2020

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	53
- Votants	53
- Représentés	00
- Absents	07

L’an deux mille vingt, le 18 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAN, Doyen d’âge du SIRMOTOM

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M. SIMARD, Mme TEIXIER, M.M. ROBERT, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. BRUNEAU, MARTI, Mmes PLANADE, HOFACK, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, BERNARD, DELALANDRE, SENOBLE, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. RIFFAUD, CHON, FONTAINE, CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, ROY, THILLAYS, Mmes ROUSSELET, DEBUS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. CROSNIER, TUZI, BELLIOU, Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

Mme LANGLAIS.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, BIGOT, BOITEUX, Mme AMABLE, M. CLOOTENS, M. DENORMANDIE, Mme VOLLEREAU.

Représentés : -

Absents :

M. BOURBIGOT, Mme BELLEMAIN, M. JOYEUSE, Mme AQUILON, M. PERRIGOT, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Michel FONTAN,
Doyen d'âge du SIRMOTOM.*

M. JEGO : En tant que Président sortant ayant signé les convocations, je vous accueille dans cette réunion qui vise essentiellement à l'élection d'un nouvel exécutif pour notre Syndicat.

Depuis 2001 que je préside ce Syndicat, avec une petite interruption due à la loi sur le non-cumul de mandats, je me suis passionné pour ce sujet. Au fond, les poubelles ne sont pas des plus sexy quand on y pense, mais c'est un sujet absolument passionnant car nous sommes au cœur du développement durable et de l'écologie réelle, concrète, et des services qu'il faut apporter dans ce domaine.

Je profite de ce petit mot d'accueil pour remercier tous ceux qui ont, au cours des années précédentes, participé à ce travail. Je tiens à dire que c'était vraiment un travail d'équipe, que l'on a travaillé dans une très bonne ambiance, que les Comités du Syndicat ont toujours été très consensuels et il me semble que notre organisation doit rester dans cet état d'esprit. Au cours de ces années, nous avons pu :

- Construire ces locaux. Les plus anciens se souviennent peut-être des locaux situés en centre-ville de Montereau. Ils avaient été achetés à l'époque où un de mes prédécesseurs présidait le Syndicat ;
- Construire cette usine en lien avec nos amis du SMETOM et dans le cadre du super Syndicat qu'est le SYTRADEM ;
- Surmonter le mauvais coup que nous avaient fait à l'époque la Région et le Département -je rassure Andrée ZAÏDI, sous d'autres cieux et d'autres majorités- qui était de nous priver de 11 M€ de subventions. Nous avons réussi à surmonter ce manque de subventions et à maîtriser la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères car à deux reprises dans les dernières années de ma Présidence, nous avons pu diminuer cette taxe sur deux ans de 10 % à chaque fois.

Il n'est pas si fréquent que l'on diminue les impôts pour pouvoir le souligner.

Je veux saluer tous ceux qui ont œuvré et travaillé à mes côtés sur ce sujet, remercier et souhaiter la bienvenue aux nouveaux, qui vont découvrir cet univers merveilleux qu'est celui des poubelles, et laisser la place comme il se doit au Doyen d'âge -qui l'eût cru que tu serais le doyen d'âge, Michel, tu ne les fais pas-, qui va procéder au commencement de l'ordre du jour, à l'appel et au scrutin pour l'élection du Président.

*En qualité de Doyen d'âge, Monsieur FONTAN procède à l'appel nominal.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement débiter sous la présidence de
M. FONTAN à 19 heures.*

Mme ZAÏDI : Y a-t-il des suppléants qui n'ont pas de matériel de vote entre les mains ? (Non).

M. FONTAN : Nous avons à installer les nouveaux membres du Conseil syndical du SIRMOTOM.

Le Doyen d'âge se limite à faire élire le Président. Après, il félicitera sans doute le Président qui reprendra la Présidence de la séance.

Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Qui est volontaire pour être Secrétaire de séance ?

Monsieur Jean-Marie ALBOUY est volontaire.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Monsieur Jean-Marie ALBOUY est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Installation des nouveaux membres du Conseil Syndical du SIRMOTOM ;
- Election du Président ;
- Création des postes de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;
- Election des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;
- Désignation des délégués titulaires et suppléants du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM ;
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Désignation des membres des Commissions spécialisées ;
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant AMORCE ;
- Désignation d'un délégué élu au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) ;
- Approbation du règlement intérieur ;
- Délégations de l'assemblée délibérante au Président ;
- Autorisation donnée au Président pour ester en justice ;
- Délégation de signature donnée à la Directrice Générale des Services ;
- Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents du Syndicat ;
- Indemnités des frais de transport pour les élus du Syndicat ;
- Affaires et questions diverses.

INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL DU SIRMOTOM

M. FONTAN :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU Les statuts du SIRMOTOM ;

VU la délibération prise par la Communauté de Communes Pays de Montereau en date du 15 juin 2020, précisant l'élection de quarante-deux délégués titulaires et de quarante-deux délégués suppléants pour siéger au SIRMOTOM, représentant les communes de Barbey, Blennes, La Brosse-Montceaux, Cannes-Ecluse, Chevry-en-Sereine, Courcelles-en-Bassée, Diant, Esmans, Forges, La Grande-Paroisse, Laval en Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Saint-Germain-Laval, Salins, Thoury Férottes et Varennes-sur-Seine ;

- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes Moret Seine et Loing en date du 07 juillet 2020, précisant l'élection de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants pour siéger au SIRMOTOM, représentant les communes de Dormelles, Flagy, Villemaréchal, et Ville-Saint-Jacques ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes Pays de Montereau en date du 09 juillet 2020, précisant l'élection de quarante-deux délégués titulaires et de quarante-deux délégués suppléants pour siéger au SIRMOTOM, représentant les communes de Barbey, Blennes, La Brosse-Montceaux, Cannes-Ecluse, Chevry-en-Sereine, Courcelles-en-Bassée, Diant, Esmans, Forges, La Grande-Paroisse, Laval en Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Saint-Germain-Laval, Salins, Thoury Férottes, Varennes-sur-Seine et Voulx ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes Brie Nangissienne en date du 09 juillet 2020, précisant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au SIRMOTOM, représentant la commune de La Chapelle Rablais ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing en date du 16 juillet 2020, précisant l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants pour siéger au SIRMOTOM, représentant les communes de Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain, et Villebéon ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes Bassée Montois en date du 23 juillet 2020, précisant l'élection de dix délégués titulaires et de dix délégués suppléants pour siéger au SIRMOTOM, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Châtenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy le Châtel, Montigny Lencoup, La Tombe et Villeneuve les Bordes.

En ma qualité de doyen d'âge, je procède à l'appel nominal des délégués désignés conformément à l'article 6 des statuts des SIRMOTOM, et déclare installés dans les fonctions de délégué syndical, comme suit :

1- Les représentants de la communauté de communes du Pays de Montereau

<u>Commune de :</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Barbey	Monsieur SIMARD Joël	Monsieur VICTOR Michel
	Monsieur BOURBIGOT Eric	Madame SIMMONET Delphine
Blennes	Madame TEXIER Barbara	Monsieur MELOT Marc
	Monsieur ROBERT Jean-François	Monsieur GERIN Patrick
La Brosse Montceaux	Monsieur PATY Claude	Monsieur ROUX Patrice
	Madame DUFFAULT Annie	Madame MARCHAL Nathalie
Cannes Ecluse	Monsieur BRUNEAU Eric	Monsieur MIGUET Denis
	Monsieur MARTI Michel	Monsieur SMORAG Philippe

Chevry en Sereine	Madame PLANADE Muriel Madame HOFLACK Audrey	Madame FABRY Colette Monsieur FOURDRAIN Didier
Courcelles en Bassée	Monsieur GALLAN Jean-François Madame BELLEMAIN Lise	Monsieur VERNIN Alain Monsieur AUZOU Jean-Luc
Diant	Monsieur VALLEE Lionel Monsieur DA COSTA FERREIRA Paulo	Madame GODON Chantal Madame FERREIRA Mélanie
Esmans	Monsieur BERNARD Jean-Jacques Monsieur DELALANDRE Laurent	Madame TREF Marie Monsieur DEVAUX Robert
Forges	Monsieur SENOBLE Romain Monsieur BUZZI Damien	Monsieur SCHNELL Christian Monsieur DA SILVA Manuel
La Grande Paroisse	Madame QUERMELIN Christina Monsieur RIFFAUD Jean	Madame SAGNA Mélanie Madame SIMON Laurence
Laval en Brie	Monsieur CHON Patrick Monsieur JOYEUSE David	Madame MERCIER Geneviève Monsieur VERSCHAEVE Jean-Pierre
Marolles sur Seine	Monsieur FONTAINE Frédéric Madame AQUILON Dominique	Madame SAVOURAT Christelle Madame LECOUSTRE Laurie
Misy sur Yonne	Monsieur CHEREAU Casimir Monsieur WOJCIECHOWSKI Michel	Monsieur BELLINI Claude Madame BIROST Michèle
Montereau Fault Yonne	Monsieur JEGO Yves Monsieur ALBOUY Jean-Marie	Madame MAIROT Mélanie Madame IVAKHOFF Yasmina
Montmachoux	Monsieur MARCHAND Christophe Monsieur CRETON Bernard	Madame SANTALO-MERCIER Claudine Madame VIELLE Henriette
Noisy Rudignon	Monsieur SAINT HILAIRE Vincent Madame PRAT Françoise	Madame DELORME Joëlle Madame FLORES Natacha

Saint Germain Laval	Monsieur DECOURT Fabien Monsieur FONTAN Michel	Monsieur MARTIN Olivier Monsieur FAGIS Christophe
Salins	Madame BRUN Lydia Monsieur MAILLARD Gaston	Monsieur FOURNIER Maurice Monsieur GALBIN Yohann
Thoury Férottes	Monsieur CHOLLET Denis Monsieur ROY Yves	Monsieur FREMY Johan Madame GISLARD Elise
Varenes sur Seine	Monsieur GOSSEREZ Alain Monsieur THILLAYS Bernard	Madame ROUSSELET Marie-Annick Monsieur TROLEY Dany
Voux	Madame DEBUS Lysiane Monsieur BOLZE Nicolas	Madame VASSEUR Aurélie Monsieur COLLARD Jean-Pierre

2- Les représentants de la communauté de communes Moret Seine et Loing

<u>Commune de :</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Dormelles	Monsieur CROSNIER Philippe	Monsieur ROUQUETTE Jean-Michel
Flagy	Monsieur TUZI Philippe	Monsieur JACQUEMARD Aurélien
Villemaréchal	Monsieur BELLIOY Yannick	Madame KLEIN Laurence
Ville Saint Jacques	Madame GENTET Sandrine	Madame DE VIGNERAL Elisabeth

3- Les représentants de la communauté de communes Gâtinais Val de Loing

<u>Commune de :</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Lorrez le Bocage	Monsieur GALLOIS Claudy	Madame GREGOIRE Cécile
Vaux sur Lunain	Monsieur CHIANESE Vincent	Monsieur JOFFARD Jean-Claude
Villebéon	Monsieur SIMONET François	Monsieur SADRON Patrick

4- Les représentants de la communauté de communes Brie Nangissienne

<u>Commune de :</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
La Chapelle Rablais	Monsieur MARTIN Denys	Madame LANGLAIS Isabelle

5- Les représentants de la communauté de communes Bassée Montois

<u>Commune de :</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Balloy	Monsieur CAMUSET Pascal	Madame FAYOL Sylvie
Bazoches les Bray	Monsieur PERRIGOT Philippe	Monsieur SERRE Fabrice
Châtenay sur Seine	Monsieur MONDO Thierry	Monsieur BIGOT Jean-Yves
Coutençon	Monsieur BOITEUX Jean-Michel	Madame MASSON Cécile
Egigny	Madame AMABLE Christelle	Madame PAUC Céline
Gravon	Monsieur CLOOTENS Hervé	Monsieur FREMONT Jean-Luc
Gurcy le Châtel	Madame BARTHE Christiane	Monsieur GARREAU Vincent
Montigny Lencoup	Madame HUSSON Sarah	Monsieur DENORMANDIE Roger
La Tombe	Madame VOLLEREAU Virginie	Monsieur MURITH Bernard
Villeneuve les Bordes	Monsieur GIOCONDI Christopher	Monsieur RUYSSCHAERT David

ELECTION DU PRESIDENT

M. FONTAN : Etant le Doyen d'âge de cette assemblée, il m'appartient de procéder à l'élection du Président du Syndicat.

Je vous rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-1, l'article L2122-7 et l'article L2122-7-1, l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Selon l'usage, il appartient aux deux plus jeunes des délégués, d'être nommés Secrétaires de séance : Monsieur SAINT-HILAIRE Vincent et Monsieur DECOURT Fabien sont donc désignés.

Mme ZAIDI : Nous vous demandons de bien vouloir venir vous installer ici.

M. FONTAN : Pour me permettre de passer sans plus attendre à cette élection, je vous demande de bien vouloir m'annoncer les candidatures pour la présidence.
Qui est candidat ?

M. JEGO : Je suis candidat.

Mme ZAIDI : Nous allons vous appeler dans l'ordre de la feuille d'appel et vous demander de bien vouloir venir déposer dans l'urne votre enveloppe contenant le bulletin, puis de signer le registre et de retourner ensuite à votre place.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

(Monsieur SAINT-HILAIRE Vincent et Monsieur DECOURT Fabien procèdent au dépouillement)

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8
 - Suffrages exprimés : 45
 - Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Yves JEGO : 45 voix

Monsieur Yves JEGO est élu Président du SIRMOTOM à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(Applaudissements)...

(M. FONTAN cède la place à M. JEGO pour assurer la présidence de séance).

M. JEGO : Les élections d'un seul candidat ont du bon, cela change !

Merci Michel. On peut applaudir notre Doyen !

(Applaudissements)...

Merci à tous de votre confiance !

La tâche qui nous attend est importante. Avant de nommer les autres membres du Bureau, il convient de créer les postes de Vice-présidents et de membres du Bureau.

CREATION DES POSTES DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M. JEGO : Je propose de créer :

- Cinq Vice-présidents,
- Un Secrétaire et un Secrétaire-adjoint,
- Six Assesseurs,
- Un délégué auprès du Président.

Qui souhaite s'exprimer ? (Personne).

Qui s'oppose à ce format ? (Personne).

Qui s'abstient sur ce format ? (Personne).

C'est adopté. Le SIRMOTOM est doté de cinq Vice-présidents, un Secrétaire, un Secrétaire-adjoint, six Assesseurs, et un délégué auprès du Président. Il convient maintenant de les élire.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M. JEGO : Au poste de 1^{er} Vice-président, je propose la candidature de M. Vincent CHIANESE, qui est un élu sortant du Syndicat, qui vient de la Commune de Vaux-sur-Lunain et représente la Communauté de communes du Val-de-Loing.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Monsieur Vincent CHIANESE : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Vincent CHIANESE, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Premier Vice-Président du Syndicat, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Au poste de 2^{ème} Vice-président, je propose la candidature de M. Lionel VALLEE de la Commune de Diant, qui intègre le Syndicat nouvellement.

Y a-t-il d'autres candidats au poste de 2^{ème} Vice-président ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Monsieur Lionel VALLEE : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Lionel VALLEE, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Deuxième Vice-Président du Syndicat, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Au poste de 3^{ème} Vice-président, je propose la candidature de Mme Christina QUERMELIN, qui représente la Commune de La Grande Paroisse.
Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émergence : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Madame Christina QUERMELIN : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Madame Christina QUERMELIN, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamée "élue" Troisième Vice-Présidente du Syndicat, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Au poste de 4^{ème} Vice-président, je propose la candidature de M. Michel MARTI de Cannes-Ecluse.
Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émergence : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Monsieur Michel MARTI : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Michel MARTI, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Quatrième Vice-Président du Syndicat, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Au poste de 5^{ème} Vice-président, je propose la candidature de M. Frédéric FONTAINE de Marolles-sur-Seine.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Monsieur Frédéric FONTAINE : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Frédéric FONTAINE, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Cinquième Vice-Président du Syndicat, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Sur les membres du Bureau, je propose la candidature comme Secrétaire de Monsieur Nicolas BOLZE, Maire de Voulx, qui aura aussi vocation à siéger au SYTRADEM et à devenir Vice-Président du SYTRADEM pour représenter la commune de Voulx.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Monsieur Nicolas BOLZE : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Nicolas BOLZE, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Secrétaire, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Comme Secrétaire-adjointe, je propose la candidature de Madame Sarah HUSSON de Montigny-Lencoup (excusée aujourd'hui).

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Madame Sarah HUSSON : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Madame Sarah HUSSON, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamée "élue" Secrétaire-adjointe, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Comme 1^{er} Assesseur du Bureau, je propose la candidature de Monsieur Romain SENOBLE, Maire de Forges.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Monsieur Romain SENOBLE : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Romain SENOBLE, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" 1^{er} Assesseur, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Comme 2^{ème} Assesseur, je propose la candidature de Monsieur Casimir CHEREAU. Un ancien du Syndicat de Misy-sur-Yonne.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Monsieur Casimir CHEREAU : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Casimir CHEREAU, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" 2^{ème} Assesseur, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Comme 3^{ème} Assesseur, je propose la candidature de Monsieur Denys MARTIN de la Chapelle-Rablais. Il est excusé, mais il m'a confirmé qu'il était candidat. Nous essayons de répartir géographiquement pour que chacun s'y retrouve. Nous essayons de faire au mieux dans la répartition.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Monsieur Denys MARTIN : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Denys MARTIN, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" 3^{ème} Assesseur, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Comme 4^{ème} Assesseur, je propose la candidature de Madame Sandrine GENTET de Ville-Saint-Jacques.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Madame Sandrine GENTET : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Madame Sandrine GENTET, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamée "élue" 4^{ème} Assesseur, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Comme 5^{ème} Assesseur, je propose la candidature de Madame Virginie VOLLEREAU de La Tombe.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Madame Virginie VOLLEREAU : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Madame Virginie VOLLEREAU, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamée "élue" 5^{ème} Assesseur, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Comme 6^{ème} Assesseur, je propose la candidature de Monsieur Yves ROY.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Monsieur Yves ROY : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Yves ROY, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" 6^{ème} Assesseur, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Un délégué spécial auprès du Président, en charge des questions budgétaires auprès du Vice-président qui aura ce sujet : Monsieur Michel FONTAN, qui a présidé (notre Doyen).

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Monsieur Michel FONTAN: 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Michel FONTAN, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" délégué auprès du Président, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SIRMOTOM SIEGEANT AU SYTRADEM

M. JEGO : Je propose une liste. Si vous en êtes d'accord, nous ferons un vote conjoint. Comme titulaires :

- Monsieur Yves JEGO
- Monsieur Vincent CHIANESE
- Monsieur Lionel VALLEE
- Madame Christelle AMABLE
- Monsieur Michel MARTI
- Monsieur Yves ROY
- Madame Christina QUERMELIN
- Monsieur Nicolas BOLZE
- Monsieur Casimir CHEREAU
- Monsieur Michel FONTAN
- Monsieur Frédéric FONTAINE

Il nous reste 11 suppléants à désigner. C'est ouvert si certains le souhaitent. Je propose que nous votions sur cette liste de titulaires.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- Monsieur Yves JEGO 53 voix
- Monsieur Vincent CHIANESE 53 voix
- Monsieur Lionel VALLEE 53 voix
- Madame Christelle AMABLE 53 voix
- Monsieur Michel MARTI 53 voix
- Monsieur Yves ROY 53 voix
- Madame Christina QUERMELIN 53 voix
- Monsieur Nicolas BOLZE 53 voix
- Monsieur Casimir CHEREAU 53 voix
- Monsieur Michel FONTAN 53 voix
- Monsieur Frédéric FONTAINE 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, sont proclamés "élus" les onze délégués titulaires du SYTRADEM, je les installe aussitôt dans leurs fonctions.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Qui souhaite être suppléant au SYTRADEM ?

Mme ZAIDI : Il faut uniquement des titulaires du SIRMOTOM. Les suppléants ne peuvent pas se présenter.

M. JEGO : Les candidats suppléants sont les suivants :

- Monsieur Philippe TUZI
- Monsieur Jean-Marie ALBOUY
- Monsieur Fabien DECOURT
- Monsieur Denis CHOLLET
- Monsieur François SIMONET
- Monsieur Eric BRUNEAU

- Madame Barbara TEXIER
- Monsieur Yannick BELLIOU
- Madame Lysiane DEBUS
- Monsieur Laurent DELALANDRE
- Monsieur Jean-François ROBERT

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Je vous propose de voter sur cette liste.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- | | |
|---------------------------------|---------|
| - Monsieur Philippe TUZI | 53 voix |
| - Monsieur Jean-Marie ALBOUY | 53 voix |
| - Monsieur Fabien DECOURT | 53 voix |
| - Monsieur Denis CHOLLET | 53 voix |
| - Monsieur François SIMONET | 53 voix |
| - Monsieur Éric BRUNEAU | 53 voix |
| - Madame Barbara TEXIER | 53 voix |
| - Monsieur Yannick BELLIOU | 53 voix |
| - Madame Lysiane DEBUS | 53 voix |
| - Monsieur Laurent DELALANDRE | 53 voix |
| - Monsieur Jean-François ROBERT | 53 voix |

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, sont proclamés "élus" les onze délégués suppléants du SYTRADEM, je les installe aussitôt dans leurs fonctions.

(Applaudissements)...

La liste des représentants du SIRMOTOM au SYTRADEM est ainsi constituée de onze titulaires et de onze suppléants.

J'ai rencontré ce midi le Président du SYTRADEM. Le Syndicat a changé de Président. Nous allons avoir des relations beaucoup plus fluides et agréables. Nous sommes convenus de coopérer, de nous parler et nous entendre. Nous sommes sortis d'une période trop tendue avec ce Syndicat, mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. JEGO : J'ai reçu la candidature de Romain SENOBLE au poste de représentant du Président à la Commission d'Appel d'offres.

Y a-t-il d'autres candidatures pour remplacer le Président ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Monsieur Romain SENOBLE : 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Romain SENOBLE, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" représentant du Président à la Commission d'Appel d'offres, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Au-delà du représentant du Président à la Commission d'Appel d'offres que nous venons d'élire et qui est Romain SENOBLE, nous avons besoin de 5 titulaires et 5 suppléants.

Qui est candidat aux postes de titulaires ?

- Casimir CHEREAU
- Vincent CHIANESE
- Frédéric FONTAINE
- Fabien DECOURT
- Christina QUERMELIN

Qui est candidat aux postes de suppléants ?

- Michel MARTI
- Lionel VALLEE
- Philippe TUZI
- Damien BUZZI
- Christelle AMABLE

Y a-t-il d'autres listes candidates ? (Non).

Je mets aux voix la liste ci-dessus.

Le Conseil Syndical procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27
 - Suffrage obtenu : 53

M. JEGO : La liste est donc déclarée élue pour toute la durée du mandat. La Commission d'Appel d'Offres est composée ainsi :

Représentant du Président à la Commission d'appel d'offres :

Monsieur Romain SENOBLE

Membres titulaires :

Monsieur Casimir CHEREAU
 Monsieur Vincent CHIANESE
 Monsieur Frédéric FONTAINE
 Monsieur Fabien DECOURT
 Madame Christina QUERMELIN

Membres suppléants :

Monsieur Michel MARTI
 Monsieur Lionel VALLEE
 Monsieur Philippe TUZI
 Monsieur Damien BUZZI
 Madame Christelle AMABLE

(Applaudissements)...

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS SPECIALISEES

M. JEGO : Pour ce qui est des Commissions spécialisées.

Commissions Finances, Affaires Générales-Personnel, Déchetteries, Prévention-Communication, Collectes-Tri sélectif-Eco-organismes : les listes sont à l'entrée sur une table. Je vous propose de vous inscrire. En fonction du nombre, nous verrons s'il faut équilibrer. Nous vous appellerons pour vous demander de changer éventuellement de Commission.

Inscrivez-vous là où vous avez envie de travailler et on affinera. C'est le plus efficace et correct. Vous pouvez vous inscrire à plusieurs Commissions si vous le souhaitez. Nous sommes toujours contents d'avoir des candidats pour travailler.

Etes-vous d'accord sur cette méthode ? *(Aucune opposition)*. La prochaine fois, nous voterons formellement les Commissions constituées.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AMORCE
--

M. JEGO : AMORCE est la structure de représentation des syndicats professionnels. Je propose les candidatures de :

- Michel MARTI
- Bernard THILLAYS

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

Membre titulaire :

Monsieur Michel MARTI 53 voix

Membre suppléant :

Monsieur Bernard THILLAYS 53 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, sont proclamés "élus", Monsieur Michel MARTI et Monsieur Bernard THILLAYS son suppléant, délégués de la Communauté de Communes Pays de Montereau, pour représenter le SIRMOTOM au sein de l'association AMORCE, je les installe aussitôt dans leurs fonctions.

(Applaudissements)...

DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

M. JEGO : Je propose la candidature de Lionel Vallée.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 53
- Nombre de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27

A obtenu :

Monsieur Lionel VALLEE 53 voix

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu", Monsieur Lionel VALLEE délégué de la Communauté de Communes Pays de Montereau, pour représenter le SIRMOTOM dans le collège des élus au sein du C.N.A.S., je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. JEGO : Je vous demande de l'approuver, c'est le même que celui qui a bien fonctionné jusqu'à présent. Je ne suis pas opposé, si certains le souhaitent en cours de mandat, à des évolutions du règlement intérieur. Nous vous proposons de le renouveler.

Des remarques ? (Non).

Des abstentions ? 0 voix.

Des votes contre ? 0 voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU PRESIDENT

M. JEGO : Ce sont les délégations que vous me donnez. Ce sont les mêmes que celles du Président sortant. C'est classique.

Y a-t-il des remarques sur ces délégations ? (Non).

Des abstentions ? 0 voix.

Des votes contre ? 0 voix.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie pour le Président.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE

M. JEGO : Des remarques ? (Non).

Des abstentions ? 0 voix.

Des votes contre ? 0 voix.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE A LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

M. JEGO : Nous reprenons les mêmes que jusqu'à présent. Elle a un engagement très fort puisqu'elle peut dépenser jusqu'à 1 500 € !

Des remarques ? (Non).

Des abstentions ? 0 voix.

Des votes contre ? 0 voix.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT

M. JEGO : Ce sont les indemnités de fonction prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Des remarques ? (Non).

Des abstentions ? 0 voix.

Des votes contre ? 0 voix.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

INDEMNITES DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES ELUS DU SYNDICAT

M. JEGO : Là encore, c'est ce qui est prévu par le Code général des collectivités territoriales.
Des remarques ? (Non).
Des abstentions ? 0 voix.
Des votes contre ? 0 voix.
Cette délibération est approuvée à l'unanimité.
Il nous reste les affaires et questions diverses.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : S'il n'y a pas de questions diverses, je veux vous remercier de votre efficacité redoutable. Je vous remercie de votre confiance. Nous réunirons les membres du Bureau rapidement sur ce sujet.

Je vous proposerai à la prochaine réunion du Comité syndical un plan d'actions sur les six ans, fondé sur les problématiques d'installation de points d'apport volontaire, de nos déchetteries, de la lutte contre les dépôts sauvages en milieu rural, de la gestion des biodéchets -sujet que nous avons déjà évoqué il y a une semaine dans une réunion dite "informelle".

J'irai visiter l'ensemble des communes. Avec Andrée, nous prendrons rendez-vous avec vous pour faire le tour des communes avec les Vice-présidents qui le souhaiteront. Les responsabilités et les arrêtés de délégations des Vice-présidents vous seront présentés la prochaine fois, mais je veux en parler avec chacun d'entre eux pour savoir quelle délégation donner à chacun. Cela me semble légitime de faire ainsi.

Nous fêterons l'élection de l'Exécutif par un verre la prochaine fois.

Je vous souhaite une bonne soirée et vous remercie de votre confiance et de votre présence ce soir.

(Applaudissements)...

Mme ZAIDI : Pour les délégués titulaires auprès du SYTRADEM, nous allons vous remettre une enveloppe contenant la convocation, pour une question de délai puisque l'élection du Président du SYTRADEM a lieu la semaine prochaine. Il faut respecter les délais et avec la Directrice du SYTRADEM, nous avons décidé de vous donner en main propre les convocations et nous vous les enverrons en parallèle par *mail*.

M. JEGO : Nous présenterons deux candidats pour les Vice-présidents car pour l'instant nous avons deux postes de Vice-président : votre serviteur comme 1^{er} Vice-président et Nicolas BOLZE comme 3^{ème} Vice-président, en votre nom à tous.

Merci, bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 30